



REPORTING FINANCIER BP Aura #46

30 juin 2024

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE** 
par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	3
1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ?</i>	3
1.2. <i>Nos engagements</i>	3
1.3. <i>Utilisation de votre épargne</i>	3
1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?</i>	4
1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ?</i>	4
2. VISION D'ENSEMBLE	5
3. L'EPARGNE COLLECTEE	5
3.1. <i>Vision dynamique</i>	5
3.2. <i>Nature de l'épargne collectée</i>	6
4. LES CREDITS	6
4.1. <i>Note méthodologique</i>	6
4.2. <i>Vision dynamique</i>	7
4.3. <i>Nature des crédits octroyés</i>	8
5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS	9
5.1. <i>Le Ratio Brut</i>	9
5.2. <i>Le Ratio Financier</i>	10



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Dimanche 21 juillet a été la journée la plus chaude enregistrée dans le monde depuis le début des relevés, avec une température moyenne de 17,09 degrés à la surface du globe ...

Nos conditions météorologiques françaises de début d'été ne doivent pas nous faire oublier que le réchauffement climatique est à l'œuvre avec sa cohorte de conséquences sur les courants, le climat, la biodiversité et l'habitabilité à terme de certaines parties du monde.

Atténuation, adaptation, sont et seront des impératifs de nos quotidiens et de celui de nos enfants.

On peut les percevoir comme des contraintes, et il y en a, mais aussi comme de formidables opportunités d'inventer de nouveaux produits ou prestations respectueux de la planète. Je vous invite à consulter la rubrique « innovation » dans la page des projets financés. Vous y trouverez toutes sortes de projets que votre épargne nous a permis de financer : récupération de chaleur fatale, recyclage enzymatique, alimentation animale, nouveaux matériaux de construction, technologies durables, mobilités douces ... autant de projets qui sont des accélérateurs d'optimisme.

Merci à vous et merci de votre confiance ; je vous souhaite un très bel été,

- Pierre-Henri GRENIER -

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA

PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022, et par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté en début d'année 2024. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- La Traçabilité : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

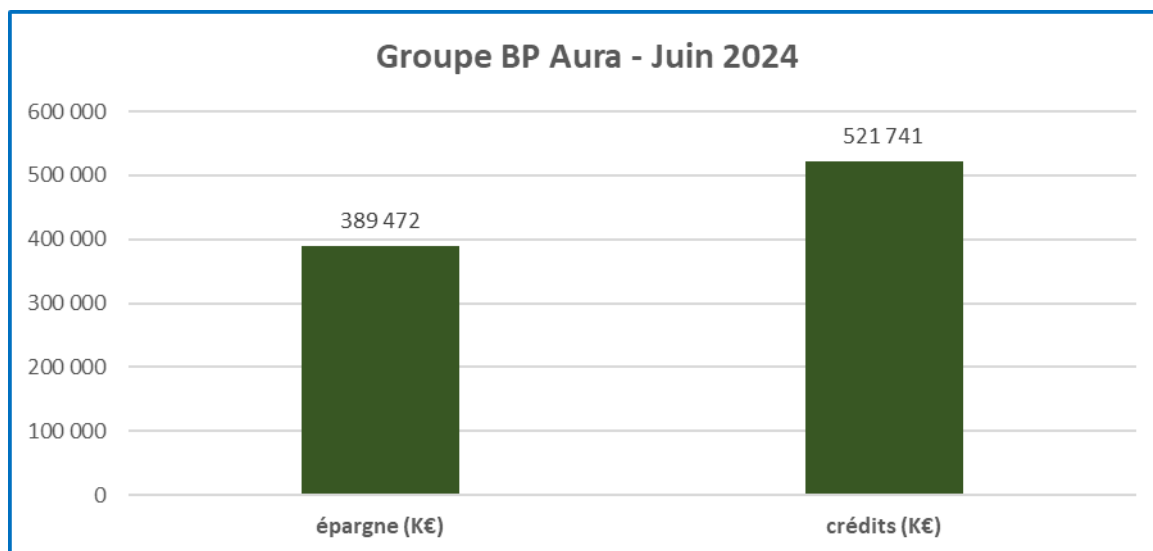
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

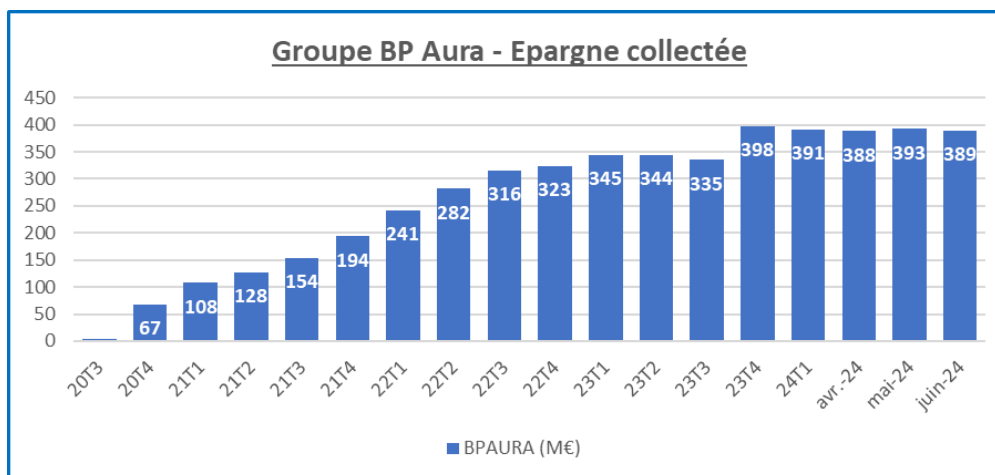
A fin juin 2024, l'épargne collectée s'est élevée à 389 millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 522 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

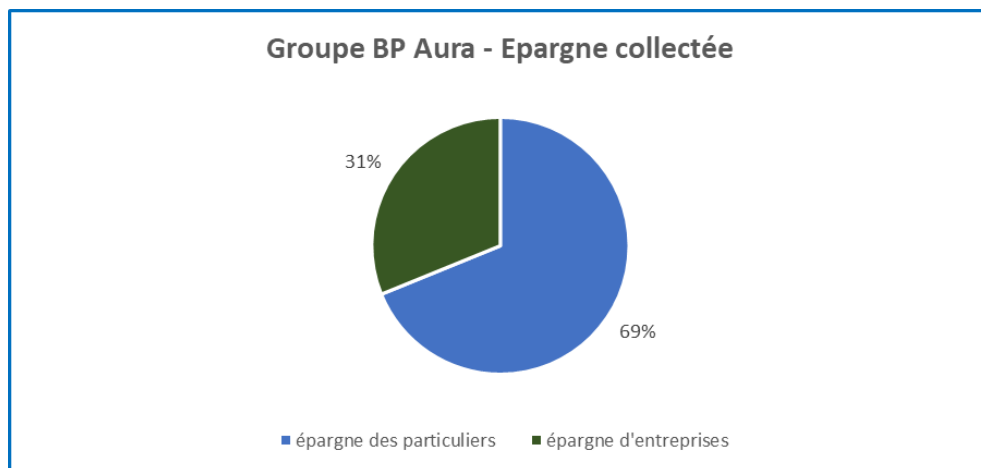
3.1. Vision dynamique

Le nombre d'épargnants continue à croître et a dépassé la barre des 10 000, avec 10 142 épargnants ; en revanche les montants collectés continuent leur mouvement baissier avec 389 millions d'euros à fin juin 2024.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 69% et auprès d'entreprises pour 31%.



La collecte reste principalement portée par les encours de livrets sociétaires des particuliers :

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
<i>Livret Transition Energétique</i>	89 762 028 €	6 823 961 €	-6 267 262 €	90 318 727 €
<i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i>	175 210 934 €	7 956 342 €	-11 671 529 €	171 495 748 €
<i>Livret Transition Energétique Association</i>	5 439 577 €	116 000 €	-549 756 €	5 005 821 €
<i>Livret Développement Durable et Solidaire¹</i>	711 162 €	28 794 €	-19 338 €	720 618 €
<i>Compte à Terme Transition Energétique</i>	121 460 858 €	793 800 €	-324 000 €	121 930 658 €
TOTAL	392 584 560 €	15 718 897 €	-18 831 885 €	389 471 572 €

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

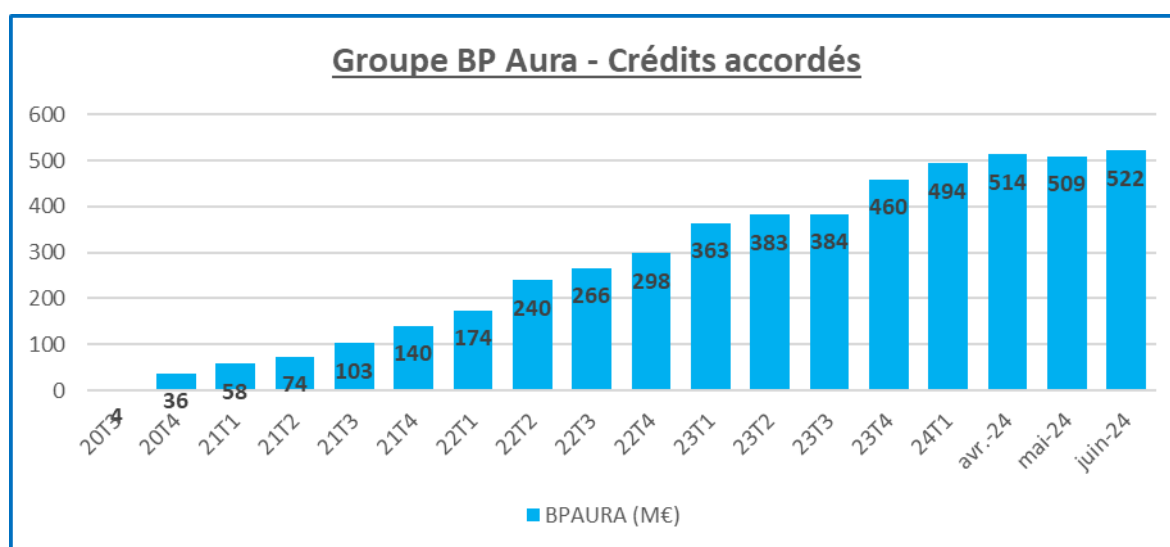
Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients, qu'ils aient ou non encore fait l'objet d'un premier déblocage,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

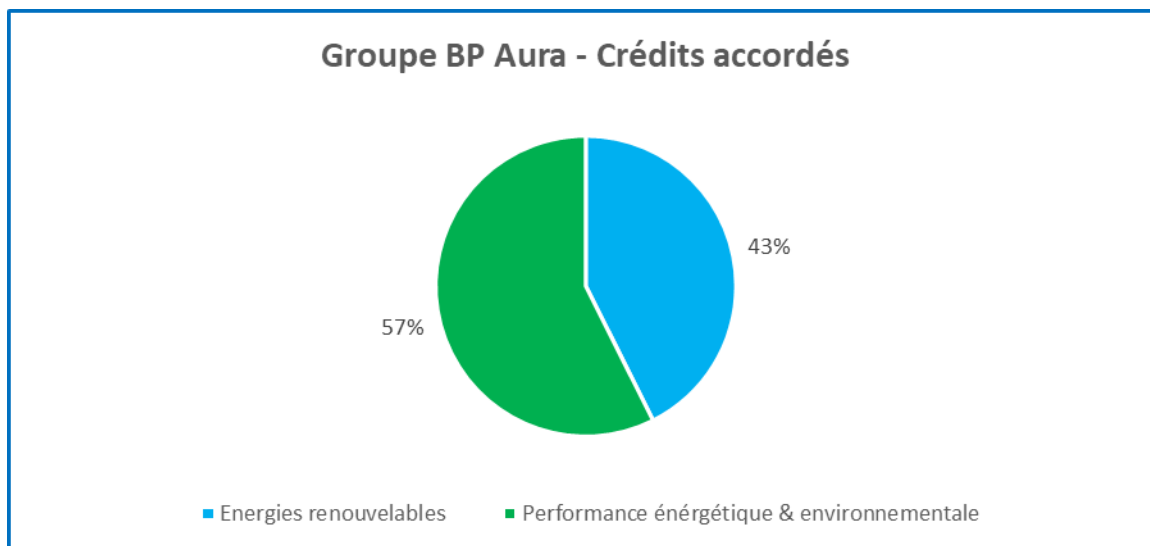
La croissance des crédits est en augmentation constante et traduit une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes.



	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	222 504 377 €	2 961 053 €	-1 125 016 €	224 340 414 €
Efficacité énergétique	155 374 389 €	11 466 752 €	-1 760 577 €	165 080 565 €
Eco mobilité	75 193 554 €	8 072 567 €	-6 442 355 €	76 823 766 €
Innovation	23 107 110 €	0 €	-356 017 €	22 751 093 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Prévention et maîtrise de la pollution	12 613 453	0 €	-123 323 €	12 490 130 €
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	1 881 351	119 766 €	-123 323 €	1 877 793 €
Autres	18 774 376	0 €	-397 034 €	18 377 342 €
TOTAL	509 448 611 €	22 620 138 €	-10 327 645 €	521 741 104 €

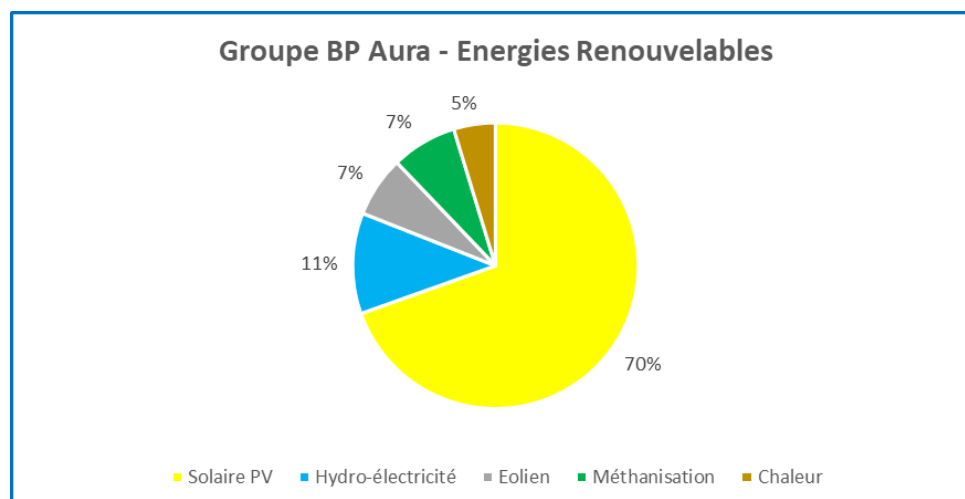
4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables, 43% du total, et ceux d'efficacité énergétique (moins consommation d'énergie), à 57%.

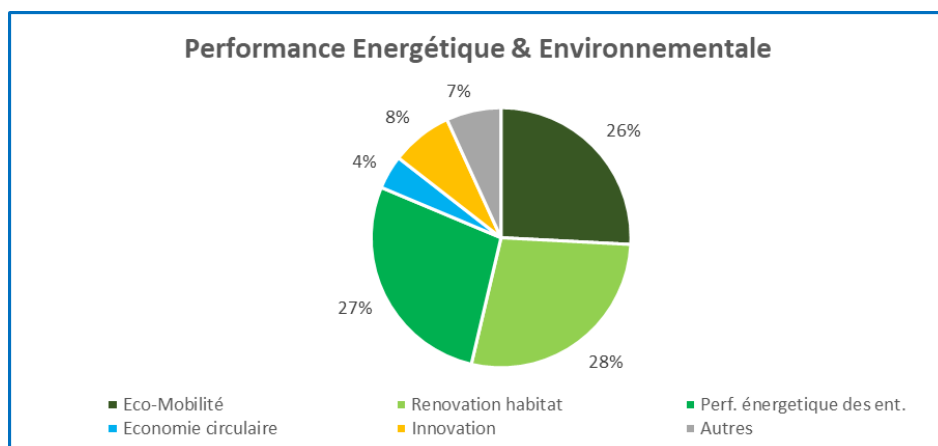


Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 9 477 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 70% du montant des projets financés, contre 11% pour l'hydro-électricité, 7% pour les projets éoliens, 7% pour des projets de méthanisation, et 5% pour la chaleur renouvelable.



Parmi les projets d'efficacité énergétique, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (26%), rénovation énergétique (28%), performance énergétique des entreprises (27%), économie circulaire (4%) et innovation (8%).

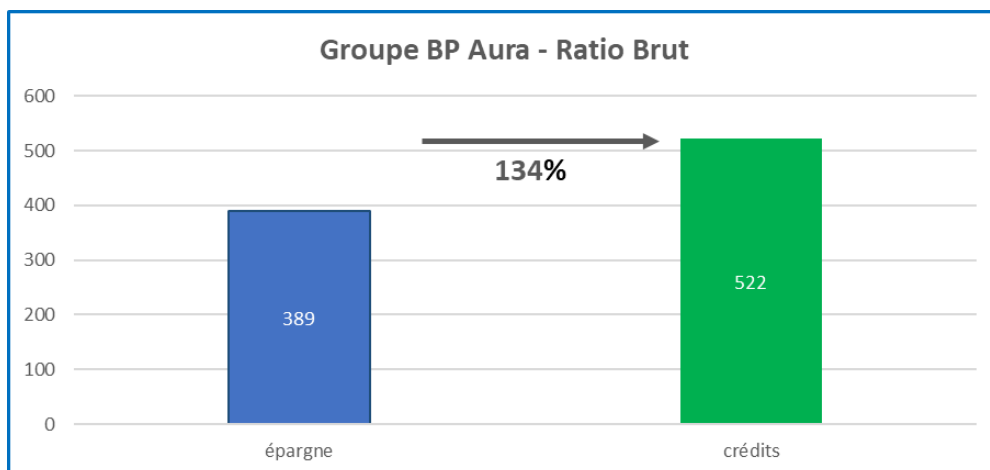


5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BPAURA au financement de la transition énergétique dans son territoire ; il s'établit à 134% à fin juin 2024.



5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 100% à fin juin 2024. (Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).

